

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1917604-20250205-DEL\_2025\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 février, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation :** 27/01/2025

**Secrétaire de séance :** Fabienne AGOUX

**PRESENTS :** Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT.

**ABSENTS EXCUSES :** Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Stéphanie MAGNE.

**PROCURATION(S) :** Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

### Délibération n° 2025-02 Participation aux dépenses de la FDEE-Année 2025

Dans délibération du 5 novembre 2024 le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé que la quote-part demandée à la commune s'élève à 3 273€ au titre de l'année 2025.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée)
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte de verser une participation de 3 273€ au titre de l'année 2025
- Opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

**Membres :** 14  
**Présents :** 10  
**Représenté(s) :** 1  
**Nombre de votants :** 11  
**Exprimés :** 11  
**Pour :** 11  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

